

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AAPPMA

LA TRUITE YERROISE

Les parcours de pêche sont ouverts tous les jours. **Attention, une exception, la semaine des rempoissonnements, la pêche est interdite le vendredi. Chaque pêcheur devra prendre connaissance du présent règlement qui sera disponible chez les dépositaires de vente de carte de pêche et sur les sites internet.**

Les heures d'ouverture des parcours de pêche sont les heures légales, à savoir 30 minutes avant le lever du soleil et 30 minutes après le coucher du soleil.

Le nombre de truite est limité à 3 prises par jour de pêche.

La taille minimale est de 25 cm. Mais le no-kil(ne pas tuer) est vivement recommandé ainsi que l'usage d'hameçon sans ardillon.

Pour les ouvertures spécifiques se référer à l'arrêté préfectoral 2017(saumon, truite de mer, anguille).

Le wading (pêche dans le lit de la rivière) est interdit, sauf pour la remise du poisson.

Par contre, la pénétration dans la rivière est tolérée pour l'approche d'un poisson.

Les accès aux parcours de pêche doivent se faire en suivant les itinéraires fléchés tout en respectant les clôtures, barrages, panneaux sur les propriétés privées et communales.

Respectez la nature et les autres pêcheurs."Laissez les lieux propres".

Toutes infractions au règlement seront sanctionnées d'une amende forfaitaire de 150 €.

Tout dépassement du nombre de prise sera sanctionné d'une amende de **100.00 €** par prise supplémentaire, infraction à la loi de pêche **100.00 €**, et défaut de carte de pêche **150,00 €**.

Tout pêcheur récidiviste ou refus d'obtempérer aux demandes des gardes de pêche assermentés, que sont Monsieur LEBLANC Jean Marie et Monsieur VIGREUX Daniel, entrainera l'exclusion de l'AAPPMA.

Diverses manifestations sont organisées dans l'année à votre disposition et pour le bien de la rivière. Participez-y elles permettront d'entretenir la rivière et la pêche à moindre coût.

L'AAPPMA n'est pas tenue responsable de tous les accidents se produisant sur les parcours de pêche.

Rappel qu'un site internet est à votre disposition pour communiquer avec les membres du bureau et apporter vos idées sur le forum à l'adresse <http://ltyr.free.fr> ou en entrant la Truite Yerroise dans GOOGLE ; Vous y trouverez des photos, des plans d'accès et d'autres choses.

L'AAPPMA la Truite Yerroise est en réciprocité avec une carte interfédérale permettant de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérent pour le CHI, l'EHGO et l'URNE.

Le Président, Christian CABIN.

